



OBJET : Convocation du Conseil communal.

En application de l'art. L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et du Décret du 8 décembre 2005 (M.B. du 2 janvier 2006, modifiant ledit Code), vous êtes invité(e) à participer à la séance du Conseil Communal, qui se tiendra

le jeudi 30 juin 2022

à 17H00

Place de l'Hôtel de Ville, 1.

ORDRE DU JOUR

1. Décision Tutelle spéciale d'approbation - Notification de l'arrêté - Délibération du 25/11/2021 (Taxes)
2. Rapport du Directeur financier sur sa mission de remise d'avis de légalité en 2021
3. Comptes annuels 2021 - Présentation au Conseil communal du 30 juin 2022
4. RCA - Rénovation de la piscine - Garantie bancaire - Approbation
5. Régie communale autonome - Rénovation de la piscine - Avance de trésorerie
6. Florennes - Programme FRIC - PIMACI 2022 / 2024
7. Plan stratégique transversal - Intégration de la programmation Fric/Pimacy 2022/2024 - Approbation
8. Vente de bois marchand feuillus - Exercice 2023 - Mode de vente, catalogue et cahier des charges - Approbation
9. Vente de bois marchand résineux - Exercice 2023 - Mode de vente, catalogue et cahier des charges - Approbation
10. Vente de bois réservé aux scieries wallonnes - Exercice 2023 - Mode de vente, catalogue et cahier des charges - Approbation
11. Plan Oxygène - Plan de gestion - Approbation
12. Adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes, dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon
13. Enseignement - Prise en charge par le budget communal, d'un traitement d'enseignant(e) maternel(le) contractuel(le) ordinaire - A raison de 52/26 périodes/semaine au total, pour les écoles communales de Florennes 1 et Florennes 2 - A partir du 29 août 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 inclus - Décision - Ratification
14. Enseignement - Prise en charge par le budget communal, d'un traitement d'enseignant(e) primaire contractuel(le) ordinaire - A raison de 1/24 période/semaine au total, pour les écoles communales de Florennes 1 et Florennes 2 - A partir du 29 août 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 inclus - Décision - Ratification

HUIS CLOS

15. Enseignement - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de religion protestante définitive - A raison de 4/24 périodes/semaine – A partir du 02 mai 2022 - Décision

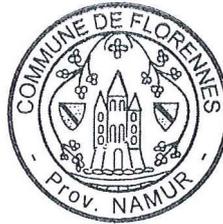
16. Enseignement - Prolongation du congé pour prestations réduites, à des fins thérapeutiques, d'une institutrice primaire définitive - A raison d'un mi-temps (12/24 périodes/semaine) - A partir du 29 août 2022 jusqu'au 28 février 2023 inclus - Décision

17. Enseignement - Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type I (mesure d'aménagement de fin de carrière), d'une institutrice primaire définitive - A raison de 24/24 périodes/semaine - A partir du 01 septembre 2022 - Décision

Le Directeur Général,
Mathieu BOLLE



Par le Collège,



Le Bourgmestre,
Stéphane LASSEAUX

